

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

22 juillet 2022
Français
Original : anglais

New York, 1^{er}-26 août 2022

Coopération dans le cadre du partenariat AUKUS*

**Document de travail présenté par l'Australie, les États-Unis
d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord**

Résumé

Le partenariat AUKUS vise à doter l'Australie des sous-marins à propulsion nucléaire porteurs d'armes classiques. Les membres de ce partenariat sont déterminés à respecter à cet égard les normes les plus élevées possible en matière de non-prolifération, notamment en fournissant à l'Australie des réacteurs complets soudés afin qu'elle n'ait pas à procéder à l'enrichissement d'uranium ni à la fabrication de combustible, et se concertent avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue d'arrêter des modalités de vérification qui conviennent. Le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, a exprimé à plusieurs reprises sa satisfaction quant à la transparence de cette concertation, et présentera un rapport à ce sujet au Conseil des Gouverneurs de l'Agence en septembre.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. Dans une déclaration conjointe datée du 6 avril 2022, les dirigeants de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni ont réaffirmé qu'ils s'engageaient sans réserve à définir, pour le partage avec l'Australie de la technologie de propulsion nucléaire navale, une approche solide propre à renforcer le régime mondial de non-prolifération. Cette déclaration faisait suite à l'annonce, en septembre 2021, d'une période de consultation de 18 mois visant à déterminer le meilleur moyen d'acquérir la capacité en question.

2. Conscients de l'obligation que leur fait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de n'aider aucun État non doté de telles armes à en fabriquer ou à en acquérir de quelque autre manière, les États-Unis et le Royaume-Uni n'apporteront à l'Australie aucune aide qui soit contraire à cette obligation. L'Australie, fidèle à l'engagement sans faille qu'elle a pris en tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie audit traité, ne cherche pas et ne cherchera pas à posséder des armes nucléaires.

3. La coopération en matière de propulsion nucléaire navale dans le cadre d'AUKUS s'effectuera en totale conformité avec les obligations qui découlent du Traité sur la non-prolifération et des accords de garanties conclus avec l'AIEA. Nous continuons d'assurer aux États parties au Traité et à l'ensemble de la communauté internationale qu'ils peuvent se fier pleinement à notre engagement à cet égard et à notre volonté d'obtenir un résultat conforme à ces objectifs. La transparence et un dialogue étroit avec l'AIEA sont au cœur de notre approche.

4. La propulsion nucléaire navale est compatible avec les obligations en matière de garanties de l'Australie envers l'AIEA et qui découlent du Traité, ainsi qu'avec celles qui découlent du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Comme le Traité sur la non-prolifération, l'Accord de garanties généralisées (CSA-INFCIRC/153), modèle d'accord de l'AIEA pour la vérification, n'interdit pas les activités en matière de propulsion nucléaire navale. Le document INFCIRC/153 est à la base des accords de garanties généralisées conclus par la plupart des pays, y compris l'Australie, et, avec l'application d'un protocole additionnel, constitue actuellement la norme de vérification la plus élevée fixée par l'AIEA.

5. L'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni travaillent en étroite collaboration avec l'AIEA pour que le précédent créé par l'acquisition par l'Australie de sous-marins à propulsion nucléaire porteurs d'armes classiques renforce effectivement le régime mondial de non-prolifération et n'ouvre pas la voie à un détournement de ces éléments du cadre du Traité aux fins d'un programme d'armes nucléaires clandestin.

6. Ainsi, les activités de l'Australie en matière de propulsion nucléaire navale se dérouleront dans le cadre de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel conclus par le pays. Le cadre de non-prolifération de l'Australie continuera donc de reposer sur les normes de garanties de l'AIEA les plus élevées.

7. Les accords susmentionnés constituent également la base juridique solide sur laquelle l'AIEA, par l'intermédiaire de son Directeur général et de son Secrétariat, dialoguent avec l'Australie et les membres du partenariat AUKUS. Le régime international de non-prolifération repose sur l'existence d'un tel dialogue.

8. Tous les États parties comptent sur un échange ouvert d'informations sur les garanties avec l'AIEA pour défendre leurs intérêts dans le régime international de non-prolifération. Une telle ouverture dans l'échange avec l'Agence est essentielle à l'exercice par les États de leur droit d'accéder à la technologie nucléaire à des fins non interdites et de l'utiliser tout en s'acquittant de leurs obligations respectives en matière de non-prolifération.

9. Il importe de souligner que l'Australie ne recevra pas de matières nucléaires avant de nombreuses années. Ces derniers mois, le pays s'est employé, au niveau trilatéral et en concertation avec l'AIEA, à structurer la coopération future de manière à faciliter la vérification des activités concernées dans le respect des exigences de protection des informations, à maximiser la transparence internationale qui peut être offerte concernant ces activités et à mettre en pratique l'engagement pris par les dirigeants d'AUKUS d'agir conformément à la norme de non-prolifération la plus élevée possible.

10. Dans notre recherche du meilleur moyen de doter l'Australie de la capacité en question, la démarche suivie s'articule autour de quatre éléments clés :

- Premièrement, en ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire, l'Australie a clairement dit qu'elle ne chercherait pas à avoir d'activités d'enrichissement d'uranium ou de retraitement dans le cadre de cette initiative. Nous pouvons également confirmer que l'Australie ne prévoit pas de fabriquer du combustible nucléaire dans ce cadre.
- Deuxièmement, il est proposé que l'Australie reçoive des réacteurs complets soudés. Ce matériel est conçu de telle sorte que l'extraction de toute matière nucléaire soit extrêmement difficile et rende les réacteurs, et les sous-marins, inutilisables. En outre, les matières nucléaires à l'intérieur de ces réacteurs ne se présenteraient pas sous une forme directement exploitable dans des armes nucléaires sans un traitement chimique supplémentaire, traitement qui nécessiterait des installations que l'Australie ne possède pas et dont elle ne cherchera pas à se doter.
- Troisièmement, nous sommes déjà en contact régulier avec l'AIEA au sujet de la définition de modalités de vérification qui conviennent, afin de confirmer que les matières nucléaires des sous-marins australiens à propulsion nucléaire ne seront pas détournées. L'élaboration en détail de la procédure de vérification prendra un certain temps, mais nous avons d'ores et déjà confirmé que notre démarche serait conforme à l'accord de garanties généralisées et au protocole additionnel conclus par l'Australie. Nous restons résolument déterminés à faire en sorte que l'AIEA soit absolument certaine, à chaque étape du cycle de vie des sous-marins, qu'aucun détournement de matières nucléaires n'a lieu. Cette démarche contribuera à créer le précédent le plus solide possible pour les autres États non dotés d'armes nucléaires qui souhaiteraient se lancer dans la propulsion nucléaire navale.
- Quatrièmement, l'Australie travaillera avec l'AIEA pour continuer à prendre des mesures de garanties supplémentaires, en dehors du programme de sous-marins à propulsion nucléaire, afin que chacun, au niveau international, reste certain qu'il n'y a pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées en Australie. Ces mesures pourront consister à accroître la transparence et à élargir l'accès prévu dans l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel conclus par l'Australie, laquelle pourra, le cas échéant, de sa propre initiative, décider de nouvelles mesures en concertation avec l'AIEA. Plus l'AIEA demeurera convaincue de l'absence d'activités non déclarées en Australie, plus se renforcera la certitude que les matières nucléaires utilisées dans le cadre du programme australien de propulsion nucléaire navale ne sont pas détournées et qu'aucune installation n'est utilisée à mauvais escient.

11. L'ensemble de ces éléments nous permettra de coopérer dans le cadre du partenariat AUKUS en respectant les objectifs de non-prolifération fixés par nos dirigeants et en renforçant la confiance de la communauté internationale et de l'AIEA.

12. Dans ses déclarations, le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, a souligné l'attitude constructive et transparente adoptée par les membres du partenariat AUKUS lors des échanges avec l'AIEA pendant la période de consultation :

- Dans la déclaration liminaire qu'il a faite à la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA tenue en mars 2022, après avoir indiqué que les consultations techniques avec l'AIEA avaient récemment commencé, le Directeur général a affirmé que les membres du partenariat AUKUS et le Secrétariat de l'AIEA étaient tous déterminés à faire en sorte que les normes les plus élevées en matière de non-prolifération et de garanties soient respectées. Il a également informé le Conseil que le Secrétariat nous avait rappelé, à nous, membres d'AUKUS, les obligations qui nous incombent au titre des accords de garanties et des protocoles additionnels conclus, et a pris acte de ce que nous comprenons ces obligations et que nous étions pleinement résolus à les respecter.
- À la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA de juin 2022, le Directeur général a informé le Conseil de la série de réunions qui avaient eu lieu entre les membres du partenariat AUKUS et l'Agence, et déclaré qu'il tenait à exprimer sa satisfaction quant à la volonté de dialogue et à la transparence dont les trois pays avaient fait preuve jusqu'alors. Il a ajouté que l'Agence agirait à cet égard sans perdre de vue le mandat de vérification et de non-prolifération, qui serait le principe directeur de son travail.
- Le Directeur général a également déclaré qu'il prévoyait de présenter un rapport sur notre collaboration au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA à sa réunion de septembre. Nous comptons que le Secrétariat tiendra le Conseil dûment informé de la situation. Par ailleurs, nous respectons la prérogative qu'a le Directeur général de faire intervenir le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA sur les questions de garanties s'il le juge approprié, et nous nous en félicitons.

13. La communauté internationale peut avoir d'autant plus confiance en nos engagements que le bilan de l'Australie en matière de non-prolifération nucléaire est exemplaire. Ses actes seront à la hauteur de ce qu'elle a accompli jusqu'ici. Ainsi, en 2000, l'Australie a été le premier État à obtenir la « Conclusion élargie » de l'AIEA, c'est-à-dire la conclusion du Secrétariat selon laquelle, dans un État ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur, toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques. Cette conclusion a été confirmée chaque année depuis lors.

14. Nous sommes prêts à tenir l'engagement que nous avons pris de faire preuve d'ouverture et de transparence. Lors des trois réunions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA qui se sont tenues depuis l'annonce de l'établissement d'AUKUS, les partenaires ont informé le Conseil des faits nouveaux par la diffusion de documents d'information non officiels et des déclarations trilatérales, au titre des « Questions diverses », dont le texte a été mis en ligne sur les sites Web de nos missions respectives à Vienne. Nous serons heureux de toute nouvelle occasion de rencontrer nos partenaires internationaux pour leur fournir des informations supplémentaires sur la manière dont nous progressons dans l'élaboration de notre approche de la non-prolifération.

15. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos homologues américains, britanniques ou australiens, qui sont tout à fait disposés à avoir une discussion plus approfondie à ce sujet.